



IDENTIFICATION DE L'ENGIN

Marque	Modèle	N° de série	Catégorie
Toyota	LPE220	6972050	1A

Ce chariot automoteur de manutention à conducteur porté de catégorie **X** est destiné à réaliser des **formations et des recyclages**.

CONDITIONS D'UTILISATION

- ✓ Il doit être utilisé pour manutentionner seul, toutes les charges situées dans l'atelier et sur les pistes extérieures caristes, avec les caractéristiques suivantes.
- ✓ Les charges de masse unitaire de **2200kg** maximum avec CDG à **500 mm** du talon de la fourche.
- ✓ Les charges palettisées en rayonnages.
- ✓ Tous les différents types de conteneurs.
- ✓ Les opérations de chargement/déchargement latéral de camion ou remorque.
- ✓ Le franchissement de rampes.
- ✓ La circulation sur principalement les sols de bonne résistance (béton et enrobé).
- ✓ Autorisé sur les zones **hall formation** et interdit sur les zones extérieures du bâtiment (voir plan de zone du centre).

En aucun cas il ne doit être utilisé pour des charges supérieures à sa Capacité Maximale d'Utilisation.

En cas de doute ou de problème :

- Ne pas engager de manutentions.
- Arrêter les manœuvres engagées.
- Signaler les anomalies constatées.

Merci de prendre bonne note de ces recommandations.

Date :

Le : 06/07/2026